

## Observation sur les avis des propriétaires

présentée le 10 juin 2022  
par une équipe d'experts de « La grande Côte châillonnaise », Association déclarée W213002114

---

L'avis de M. François POUHIN, donné en sa qualité de propriétaire, reproduit en page 5 de l'annexe 19, n'est pas daté :



De ce fait cet avis ne peut être considéré comme valable.

D'autre part, cet avis est revêtu du sceau de la Commune de Poiseul-la-Ville-et-Laperrière dont Monsieur François POUHIN est par ailleurs maire.

Une telle anomalie est susceptible de mettre en évidence un conflit d'intérêts.

Sur ce motif,

**nous demandons à la Commission d'enquête d'en tirer les conclusions qui s'imposent.**